



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 29/06/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 28 juin 2010
D - 20100339

Aujourd'hui Lundi 28 juin Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (présente à partir de 17h 55), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Dominique DUCASSOU, M. Jean Marc GAUZERE, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES,

Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Révision des tarifs. Année scolaire 2010/2011. Autorisation. Décision.

Mme Sarah BROMBERG, Conseiller Municipal Délégué, P/M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D20090407 en date du 20 juillet 2009, vous avez bien voulu fixer les droits d'inscription du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud.

Pour l'année scolaire 2010/2011, nous vous proposons une actualisation des tarifs modulée en fonction de l'origine géographique des élèves, avec une hausse de 3% des droits d'inscription.

Je sou mets donc à votre approbation le nouveau dispositif détaillant les différents barèmes, réductions et exonérations applicables, qui s'établissent désormais comme suit :

| | Elèves de Bordeaux | Elèves hors Bordeaux |
|--|--------------------|----------------------|
| Cursus Traditionnel | 181 € | 346 € |
| Agents de la Mairie de Bordeaux, du Centre Communal d'Action Sociale et de l'Opéra de Bordeaux employés à titre permanent ainsi qu'à leurs conjoints, sur présentation de la carte professionnelle ou tout autre justificatif. | 181 € | |
| Elèves inscrits dans les classes d'aménagement d'horaires lycée (AHL) des établissements liés par voie de convention avec notre collectivité et exclusivement pour ce dispositif d'études. | 181 € | |
| Elèves des ensembles de pratiques collectives vocales et instrumentales qui ne sont pas déjà inscrits dans l'un des cursus d'études proposés par le Conservatoire | 130 € | |
| Elèves auditeurs qui assistent aux cours sans bénéficier d'un enseignement individuel ou collectif. | Exonération | |
| Elèves inscrits dans le cadre de la Formation continuée. | 181 € | 346 € |
| Elèves habitant Bordeaux non imposables ou dont les familles sont non imposables (sur présentation d'un justificatif de domicile et de l'avis de non imposition de l'année 2009) | Exonération | / |
| Elèves des classes à horaires aménagés (CHAM/CHAD) et des classes de préparation au baccalauréat TMD des établissements liés par voie de convention avec notre collectivité et exclusivement pour ce cursus d'études. | Exonération | |
| Personnels du Conservatoire inscrits dans une discipline au titre de leur formation continue, après validation par la Direction du Conservatoire. | Exonération | |
| Elèves et étudiants d'autres établissements invités ou en stage, après validation de leur présence par la Direction du Conservatoire dans la limite d'un semestre par an. | Exonération | |
| Elèves et étudiants inscrits ou en stage dans le cadre d'échanges internationaux suivant les modalités des conventions en cours. | Exonération | |
| Anciens élèves du Conservatoire en lien avec leur participation aux scènes publiques après validation par la Direction du Conservatoire, et dans la limite d'un semestre par an. | Exonération | |

Les droits d'inscription sont exigibles à réception de la facture, émise à l'issue des épreuves des concours d'admission, et ne peuvent être calculés prorata temporis.

Pour permettre aux familles d'engager leur dépense avec plus de facilité, le principe d'un paiement en deux échéances est reconduit suivant les modalités définies comme suit :

- le dispositif est ouvert aux seules familles devant s'acquitter d'une somme totale supérieure à 181 € pour l'année scolaire de référence,

- le règlement est fractionné en deux échéances, fixées au 15 décembre et au 15 février de l'année scolaire en cours,

- le non respect de la 1^e échéance entraîne, après lettre de relance restée sans suite, l'exigibilité immédiate de la totalité de la somme due.

Enfin, les droits d'inscription restent acquis et exigibles en totalité dans les cas de démission, abandon ou demande de congé à compter du 15 décembre pour l'année scolaire en cours.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2010/2011.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 juin 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Sarah BROMBERG

Pour mémoire

**TARIFS DES DROITS D'INSCRIPTION 2008/2009
AUTRES CONSERVATOIRES**

sur la base de cours en cycle 1 avec FM, Chant choral et pratique d'un instrument

| <u>VILLE</u> | <u>MINI.LOCAUX ET SELON Q.F.</u> | <u>MAXI.</u> | <u>MOYENNE</u> | <u>OBSERVATIONS</u> |
|--------------|--------------------------------------|--------------|----------------|---|
| BORDEAUX | 0 | 329 | 164,50 | Tarif selon résidence et cursus suivi |
| ANGERS | 116 | 689 | 402,50 | + Calcul par Q.F. selon résidence et cursus suivi + Gratuité pour éveil musical et danse initiation, cycle 1 et cycle 2. |
| BAYONNE | 87 | 527 | 307 | + Calcul selon résidence et cursus suivi. + Exonération selon Q.F. après étude de dossiers. |
| NANTES | 172 | 711 | 441,50 | + Calcul selon résidence et cursus suivi. |
| POITIERS | 14,60 | 414,40 | 214,50 | + Calcul par Q.F. selon résidence et cursus suivi. Modification du système de calcul en cours |
| RENNES | 20 | 518 | 269 | + Calcul par Q.F. selon le niveau du cursus suivi. + Effort particulier en matière de tarif en ce qui concerne le 1 ^{er} cycle |
| STRASBOURG | 311 | 380 | 345,50 | + Tarif selon résidence et cursus suivi. + Tarifs maximums pour cycles supérieurs. + Calculs selon revenus imposables pour horaires Aménages avec gratuité dès le 4 ^{ème} enfant. + Système de bourses grâce à 'un budget alloué par la municipalité |
| TOULOUSE | 95 | 742,50 | 418,75 | + Calcul par Q.F. selon résidence et cursus suivi. |
| Moyenne | 101,95 | 538,86 | 320,40 | |